

Inscriptions Scolaires

La ville a appliqué depuis la rentrée scolaire de septembre 2014 jusqu'à 2016, la réforme des rythmes scolaires. Pour la rentrée scolaire de septembre 2017, la ville revient à la semaine de 4 jours. Les horaires d'enseignement sont tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h, l'après-midi de 14h à 17h .

Pour inscrire votre enfant à l'école de Spycker vous devez d'abord passer par la Mairie. Un imprimé d'inscription est à télécharger sur le site de la Mairie ou vous pouvez le retirer au secrétariat de la Mairie. Ensuite retourner ce dossier rempli au secrétariat de Mairie complété d'un justificatif de domicile pour les Spyckerois. Pour les personnes ne résidant pas à Spycker, un certificat de la Mairie de résidence autorisant la scolarité à l'école de Spycker doit être joint au dossier.

Ensuite la commission « enseignement » de la Mairie se réunit et donne son avis. L'imprimé d'inscription vous est retourné signé en cas d'accord, en cas de refus un courrier vous est envoyé avec le motif du refus.

Une fois en possession de l'imprimé signé vous devez prendre rendez-vous avec la directrice de l'école. Vous devez également faire une pré-inscription sur le portail famille d'ecolsoft (rubrique e-service sur le site de la Mairie).